

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

(ARTICLES L.123-9 À L.123-18, R.123-3 À R.123-27 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

OBJET : Demande d'autorisation environnementale pour créer un parc de présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques

PÉTITIONNAIRE : Société **WOLF PROJECT** - siège social : lieu-dit « Le Four à Chaux », route des Quenoux, 45620 Cerdon

EMPLACEMENT DES INSTALLATIONS : lieu-dit « Le Four à Chaux », route des Quenoux - 45620 Cerdon

DURÉE DE L'ENQUÊTE : 17 jours consécutifs, **du 6 décembre 2023, 9 heures, au 22 décembre 2023, 17 heures inclus,**

Le dossier, comportant notamment une étude d'incidence et son résumé non technique, sera consultable :

- à la mairie de CERDON (32 route d'Argent 45620 CERDON) les lundis, mardis, mercredis, jeudis de 9h à 12h, les vendredis de 9h à 12h et de 14h à 17h.

- sur le site internet des services de l'Etat dans le département du Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours>

Le public dispose d'un accès gratuit à un poste informatique pour consulter le dossier en ligne dans les espaces France Services, notamment celui de SULLY-SUR-LOIRE (allée des jardiniers - 45600 SULLY-SUR-LOIRE, ouvert les lundis, mercredis et vendredis de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30, les mardis et jeudis de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h).

Le public pourra solliciter des informations sur le projet auprès du siège social de la société WOLF PROJECT.

Le Commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif d'Orléans, M. Patrick AZARIAN, officier supérieur de l'armée de l'air en retraite se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations orales et écrites à la mairie de CERDON :

- le mercredi 6 décembre 2023, de 9h00 à 12h00,
- le vendredi 15 décembre 2023 de 14h00 à 17h00,
- le vendredi 22 décembre 2023 de 14h00 à 17h00.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le registre déposé à cet effet dans la mairie de CERDON
- par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de CERDON, afin qu'elles soient annexées au registre d'enquête déposé dans cette mairie,
- par voie électronique à l'adresse suivante : ddpp-sei-wolfproject@loiret.gouv.fr ; les observations communiquées par voie électronique seront publiées sur le site internet des services de l'État dans le Loiret dans les meilleurs délais.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique à la mairie de CERDON, à la Direction départementale de la protection des populations du Loiret (service Sécurité de l'Environnement Industriel) et sur le site internet des services de l'Etat dans le département du Loiret.

À l'issue de la procédure, la Préfète du Loiret statuera par arrêté de refus ou d'autorisation environnementale assorti de prescriptions.